

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ D'ENQUÊTE
DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

2004 CMQC – 24

Montréal, le 17 janvier 2005

PLAINTE DE:

**La Fraternité des policiers et policières de
Montréal**

À L'ÉGARD DE:

Monsieur le juge Gilles Plante

EN PRÉSENCE DE :

Monsieur le juge Jean-François Gosselin, j.c.q.

Monsieur le juge Guy Saulnier, j.c.m.

Me Alain Létourneau

Monsieur Robert L. Véronneau

Monsieur le juge Gilles Charest
Juge en chef adjoint de la Cour du Québec,
responsable des cours municipales
Président du Comité

RAPPORT

[1] Le 13 juillet 2004, la plaignante fait parvenir au Conseil de la Magistrature une plainte écrite au sujet de la conduite du juge Gilles Plante du Tribunal du travail, pour la séance du 29 juin 2004.

[2] Cette plainte reproche au juge Plante d'avoir «manqué aux règles les plus élémentaires de la justice, aux droits fondamentaux garantis par la Charte des droits et libertés de la personne, de ne pas avoir rendu justice dans le cadre du droit et de ne pas avoir rempli son rôle avec dignité, honneur, impartialité, objectivité et courtoisie».

[3] Ces reproches découlent essentiellement de la décision du juge Plante d'avoir accordé une remise d'audience, sans avoir préalablement entendu les deux parties, et d'avoir fait consigner sa décision à un document intitulé «Procès-verbal d'audience».

[4] Après examen, le Conseil de la Magistrature, en date du 6 octobre 2004, décide de faire enquête et forme le présent comité.

[5] Initialement prévue pour les 8 et 9 novembre 2004, l'enquête et audition du Comité est reportée au 17 janvier 2005.

[6] Le 14 janvier 2005, les membres du Comité se réunissent par voie de conférence téléphonique.

[7] À cette occasion, ils sont informés de la teneur d'une lettre de l'un des procureurs de la plaignante, datée du 14 janvier, à l'effet qu'il a reçu instructions de cette dernière de se désister de la plainte en raison de la mise à la retraite prochaine de Monsieur le juge Gilles Plante.

[8] En effet, cette mise à la retraite de Monsieur le juge Plante le 14 février prochain est confirmée par un avis écrit provenant du bureau du Sous-ministre de la justice.

[9] Sur avis du procureur qui assiste le comité, celui-ci décide d'ajourner pour la forme l'enquête et audition initialement prévue pour le 17 janvier 2005 à 9h00, en attente de la production des documents pertinents.

[10] Le comité prend acte, d'une part, de l'avis de la mise à la retraite de Monsieur le juge Gilles Plante, en date du 14 février 2005 et d'autre part, de la lettre de l'un des procureurs de la plaignante, datée du 14 janvier 2005, informant que la plaignante ne désire plus continuer la présente plainte et qu'elle se désiste de celle-ci.

[11] Après avoir considéré le tout, et après avoir pris avis auprès du procureur qui l'assiste, le comité décide de mettre fin à la procédure d'enquête, pour le motif qu'elle est et demeurera sans objet en raison du retrait, par la plaignante, de sa plainte, ainsi que de la mise à la retraite du juge Plante, et en fait rapport en conséquence au Conseil de la Magistrature.

M. le juge Jean-François Gosselin, j.c.q.

M. le juge Guy Saulnier, j.c.m.

Me Alain Létourneau

M. Robert L. Véronneau

M. le juge Gilles Charest,
Juge en chef adjoint de la Cour du Québec,
responsable des cours municipales
Président du comité

M^e Patrick de Niverville,
Boisvert, de Niverville, & Associés
Procureur assistant le Comité

Me Laurent Roy
Trudel Nadeau avocats
Procureur de la plaignante La fraternité des policiers et policières de Montréal

Me André Joli-Coeur
Joli-Cœur, Lacasse, Geoffrion, Jetté, St-Pierre
Procureur de Monsieur le juge Gilles Plante